

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2011

COMPTE-RENDU

Approuvé le,

L'an deux mille onze le dix-huit mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le douze mai deux mille onze, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (17 puis 19) : Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MONPERT, MAUBERT, TACCON, LEFEVRE, Mme PARKER (à partir du point 2), M. MALVOISIN, Mme DEKKER, MM. DINTILHAC (à partir du point 3), CAMISULI, REMY, QUIOC, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE.

Procurations : (6 puis 5) :
Mme CLAUDET à M. SEUILLOT
Mme BELMIN à M. CAMISULI
Mme PARKER à M. MAUBERT (pour le point 1)
M. ALEMANY à M. LEFEVRE
Mme PRUZINA à M. TACCON
M. LEBEGUE à M. QUIOC

Excusés : (12 puis 10) : Mmes CLAUDET, BELMIN, PARKER (jusqu'au point 2), M. ALEMANY, M. LECLERCQ, M. DINTILHAC (jusqu'au point 3), Mmes DUCHENNE, PRUZINA, DESVALLEES, GUEROT, MM. LEBEGUE, DAMOUR

Absents (0)

En exercice : 29
Présents : 17 puis 19
Votants : 23 puis 24

Monsieur SEUILLOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Marie-Eve REGNIER, suite à la mutation de son époux en Loire-Atlantique. Elle est remplacée par la suivante sur la liste, Madame Laure DESVALLEES.

1 - TARIFS PERISCOLAIRES ANNEE 2011/2012

Madame le Maire cède la parole à Madame GRIZARD, Maire adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires.

Madame GRIZARD remercie en préambule les membres de la commission pour le travail fourni et les suggestions faites. Elle explique que les membres de la commission appartenant à la majorité municipale ont constaté que la recherche d'équilibre avait été atteinte et qu'il n'était plus opportun de créer de nouvelles tranches. Lors des travaux de la commission Madame GIRE n'a pas partagé cet avis et a attiré l'attention sur l'effet de seuil et le taux d'effort qui resterait plus important pour les familles à faibles revenus.

Madame GRIZARD explique que pour tenir compte de cette remarque, la commission a proposé les mesures suivantes :

- Aucune augmentation pour les tranches 1 et 2 (ce qui a déjà été fait depuis la création des différentes tranches il y a 5 ans).
- Augmentation de 1,6 % des tarifs des tranches 3,4 et 5.
- Augmentation de 1,7 % des tarifs de la tranche 6.
- Augmentation de 1,8% des tarifs de la tranche 7.

La tranche 8 s'adressant aux employés municipaux, Mme GRIZARD propose, suite à l'annonce du gel du point d'indice des fonctionnaires, que soient figés les tarifs de cette tranche. Enfin, pour la tranche 9 sera appliqué le prix du repas facturé par le prestataire.

Suite au transfert de la gestion des transports scolaires au département, des frais de dossier de 12 € par famille sont mis en place. Le département facturera à la commune ces frais de dossier de 12 € par enfant.

Définition des tranches pour toutes les prestations périscolaires concernées. Augmentation de 1,58 %, équivalent à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2011 afin que le maximum de familles puissent bénéficier du tarif le plus approprié.

Tous les montants sont en €

TRANCHES	12ème du revenu annuel imposable
T1	0<R≤1122
T2	1122<R≤1428
T3	1428<R≤1836
T4	1836<R≤2550
T5	2550<R≤3264
T6	3264<R≤4081
T7	R>4081
T8	Personnel communal
T9	Adultes et extérieurs

TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE / MATERNELLE

Madame GRIZARD explique que l'augmentation proposée pour les tarifs des transports est de 1,8%. Elle rappelle que la commune assume près de 80 % du cout de ce service, le reste étant supporté par les familles. Par ailleurs, suite au transfert partiel de la gestion des transports scolaires au département, des frais de dossier de 12 € par enfant vont être facturés à la commune. Ces montants ne sont pas négociables. Cependant pour ne pas alourdir les frais des familles Madame GRIZARD propose, en en ayant informé aux préalables par écrit les membres de la commission, que ne soit facturé que 12 € par famille, ce qui revient à aider les familles ayant plusieurs enfants dans le cadre de la politique familiale de la ville induite l'an dernier par la mise en place d'une dégressivité pour nombre d'enfants. Ce principe a bénéficié à 37% de familles bacotes.

Tarifs par enfant			
	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit
A l'année	64.25	52.06	38.98
Pour moins de 3 mois	21.37	17.30	12.21
Pour moins de 6 mois	42.75	34.61	24.43

TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE

Tarifs par enfant			
	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit
Du lundi au vendredi	84.19	71.11	66.46
Moins de 3 mois	27	23	21
Moins de 6 mois	54	46	43

TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE PRIMAIRE MATERNELLE

Frais de dossier par famille : 12 €

ETUDE DIRIGEE

Forfaits mensuels par famille	
Pour 1 enfant	40
Pour 2 enfants et plus	57.5

ACCUEIL DE LOISIRS

Selon revenus imposables du foyer dans lequel vit l'enfant – fournir feuille d'imposition 2009 avant la rentrée scolaire. La prise en compte d'un tarif dégressif, n'interviendra qu'à la date de transmission de ce document.

FORFAIT MATIN

TRANCHES	1 ^o enfant	2 ^o enfant	3 ^o enfant et plus
T1	1.23	1.10	0.92
T2	1.56	1.41	1.18
T3	2.00	1.80	1.52
T4	2.47	1.96	1.58
T5	2.61	2.05	1.65
T6	2.72	2.14	1.73
T7	3.00	2.36	1.91

FORFAIT SOIR

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	1.50	1.41	1.08
T2	1.89	1.79	1.39
T3	2.43	2.30	1.79
T4	3.01	2.47	1.85
T5	3.15	2.61	1.96
T6	3.32	2.72	2.05
T7	3.65	3.00	2.25

FORFAIT MATIN ET SOIR

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	2.36	2.10	1.42
T2	2.98	2.67	1.82
T3	3.82	3.42	2.35
T4	4.74	3.68	2.44
T5	4.96	3.87	2.56
T6	5.21	4.05	2.69
T7	5.73	4.45	2.96

APRES ETUDE

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	0.70	0.62	0.49
T2	0.88	0.80	0.65
T3	1.13	1.02	0.83
T4	1.41	1.09	0.86
T5	1.48	1.15	0.90
T6	1.55	1.21	0.94
T7	1.71	1.34	1.04

MERCREDI ET VACANCES JOURNEE COMPLETE

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	6.58	5.61	4.10
T2	8.39	7.15	5.24
T3	10.78	9.20	6.74
T4	13.26	9.88	7.01
T5	13.92	10.37	7.35
T6	14.60	10.85	7.70
T7 et T8	16.05	11.94	8.49
T9	30	30	30

VACANCES ½ JOURNEE AVEC REPAS DANS LE CADRE DE STAGES SOUTIEN

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	4.38	3.73	2.72
T2	5.58	4.76	3.48
T3	7.30	6.21	4.56
T4	8.83	6.58	4.67
T5	9.23	6.80	4.89
T6	9.73	7.23	5.12
T7 et T8	10.69	7.95	5.64

**CLASSES DE DECOUVERTES / SEJOURS CENTRE DE LOISIRS
exprimé en % du tarif de base du coût délibéré en conseil municipal**

TRANCHE	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	50 %	85 %T1	65 %T1
T2	60 %	85 %T2	65 %T2
T3	70 %	85 %T3	65 %T3
T4	80 %	85 % T4	65 %T4
T5	85 %	85 % T5	65 % T5
T6	90 %	85 % T6	65 % T6
T7 et T8	*Tarif de Base	85 % T7	65 % T7

RESTAURATION SCOLAIRE

TRANCHES	1° enfant	2° enfant	3° enfant et plus
T1	1.64	1.47	1.39
T2	2.09	1.87	1.77
T3	2.40	2.16	2.03
T4	3.00	2.70	2.54
T5	3.20	2.87	2.71
T6	3.40	3.06	2.88
T7	3.74	3.36	3.17
T8	4.64		
T9	5.35		

Madame GIRE note que les tarifications constituent une aide conséquente de la commune en direction des familles. Aucun tarif payé par les familles ne correspond au prix réel des prestations, en conséquence, toutes les familles profitent de l'aide de la commune. Cependant, la répartition de cette aide peut être améliorée. Elle doit être proportionnelle aux ressources des familles. Pour cela, il faut utiliser le taux d'effort. L'équité voudrait que ce taux soit le même pour tous. Si on regarde par exemple les tarifs de la restauration scolaire, le taux d'effort de la tranche 1 est largement supérieur à celui de la tranche 7. En termes d'équité, les tranches les plus basses ne sont pas suffisamment aidées. Pour corriger cela, il ne suffit pas de bloquer l'augmentation des tranches 1 et 2 ou de recalculer les tranches car ce système produit en effet de seuil pénalisant. Madame GIRE propose donc pour déterminer les tarifs, d'utiliser le taux d'effort et de fixer un prix planché et un prix plafond. Il faut faire des simulations et étudier cette idée.

Madame le Maire demande à ce que soient bien réfléchis ces miroirs mathématiques. Les mathématiques sont une science exacte, ce qui n'est pas le cas des sciences sociales. Elle rappelle que la commune essaie d'aider le plus grand nombre mais que naturellement le système est perfectible.

Madame GIRE dit que d'autres communes (Dijon par exemple) utilisent le taux d'effort pour fixer leurs tarifs.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2011-2012.

2 - REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (ADL)

Madame le Maire explique qu'afin d'assouplir les règles d'inscriptions à l'accueil de loisirs, il convient de modifier le règlement de cette structure.

Madame GRIZARD souligne qu'effectivement cette modification intervient suite à une sollicitation des parents pour davantage de souplesse dans les modalités d'inscription ; demande recevable par la direction de l'accueil de loisirs qui a proposé un protocole avec introduction de possibilité d'inscription selon un calendrier mensuel et non plus seulement annuel, ensuite adopté par le conseil de l'accueil et la commission scolaire.

Madame GIRE demande que soit précisé de manière plus explicite que l'inscription doit être de toute façon faite à l'année mais que les modalités peuvent être définies mensuellement.

Madame le Maire lui répond que le règlement sera corrigé en ce sens.

Madame BLAIS-PERRIN dit que ce fonctionnement sera plus délicat à gérer.

Madame le Maire explique cependant que cela ne devrait concerner que 10 à 15 % des inscrits.

Monsieur LEFEVRE demande ce que signifie PAI ?

Madame le Maire lui explique que cela veut dire Projet d'Accueil Individualisé.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver le règlement ci-joint (les modifications apparaissent en rouge).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le règlement de l'accueil de loisirs.

3 - OBJET : CONVENTIONS ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNE PORTANT SUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame le Maire explique que le STIF, autorité organisatrice de premier rang des transports de la région Ile-de-France a délégué une partie de sa compétence transport scolaire au Département de Seine-et-Marne depuis le 1^{er} juillet 2010. Cette compétence concerne le transport scolaire des élèves sur circuits spéciaux scolaires (c'est-à-dire fermés à

d'autres utilisateurs, par opposition aux lignes régulières) et le transport scolaire des élèves et étudiants handicapés.

En ce qui concerne les circuits spéciaux scolaires, le Département peut, par convention, déléguer, tout ou partie de ses attributions à d'autres collectivités territoriales, sur des périmètres ou pour des services définis d'un commun accord.

Concernant Bois le Roi, aucun des élèves transportés ne peut être subventionné par le département car tous habitent à moins de 3 km des établissements scolaires. En conséquence, le financement de ces transports, demeure à la charge de la commune, qui en répercute environ 20 % aux familles.

En revanche, l'organisation de ces transports, qui était jusqu'à présent prise en charge par la commune sera dorénavant du ressort du Département, en collaboration avec la commune.

Afin d'assurer la continuité des pratiques existantes et du service public aux usagers concernés, le Département propose à la commune deux conventions :

- Une convention de financement qui a pour objet de définir les modalités de prise en charge financière par la commune du transport scolaire.
- Une convention de partenariat qui a pour objet de fixer les conditions administratives, juridiques et financières par lesquelles le Département subdélègue une partie de sa compétence à la commune.

Monsieur LEFEVRE demande si jusqu'à présent nous produisons un rapport annuel d'activité.

Madame le Maire explique que ce n'était pas le cas. Le rapport que fournira la commune reprendra les dysfonctionnements de l'année.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ces deux conventions jointes en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la convention de financement et la convention de partenariat avec le conseil général portant sur le transport scolaire.

4 - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DU GYMNASE

Madame le Maire rappelle que par une décision municipale du 16 avril 2008, puis par une délibération du 9 janvier 2009 elle a signé un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier Prieur et Associés pour les travaux d'extension et de réhabilitation du gymnase pour un montant d'honoraires de 48 621,60 €, correspondant à un taux de rémunération de 9% pour un coût de travaux évalué au stade de l'avant-projet à 540 240 € HT.

Cependant, après signature des marchés et après avoir pris en compte l'ensemble des besoins des utilisateurs, le montant des travaux se monte à 826 280,23 € HT.

En conséquence, l'Atelier Prieur propose une réévaluation de ses honoraires. Ainsi le montant des honoraires serait fixé à 74 365,22 € HT, pour un taux de rémunération stable à 9%.

Cet avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres du 18 mai 2011 qui a émis un avis favorable.

Il convient donc d'adopter un avenant n°2 pour prendre en compte ces nouveaux montants.

Monsieur NIVERT demande si en conséquence le maître d'œuvre a produit de nouveaux plans qui pourraient justifiés une telle augmentation ?

Madame le Maire lui répond qu'il y a effectivement eu de nouveaux plans et que des équipements supplémentaires ont été rajoutés.

Monsieur QUIOC demande pourquoi les montants ont tant augmenté ? Y-a-t-il eu des imprévus ?

Madame le Maire explique que la qualité de l'équipement a été revue à la hausse, à la demande des usagers. La commune peut supporter ces coûts, d'autant qu'elle bénéficie d'une subvention du CNDS non prévue initialement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation du gymnase.

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur SEUILLLOT et quitte la séance.

Monsieur TACCON fait la présentation suivante :

OBJET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif est un document de synthèse

Il présente :

- Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice clos
- L'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice

Cela permet de déterminer

- Le résultat de la section de fonctionnement
- Les Restes A Réaliser (RAR) à reporter sur l'exercice à venir
- Le solde d'exécution de la section d'investissement

Il autorise

- L'affectation du résultat

Après vote du Conseil

Résultat total de Fonctionnement 2010

Fonctionnement	Résultat Exécution	Report 2009	Total
2010	1 047 108 €	1 754 975 €	2 802 082 €

Compte Administratif 2010 Dépenses de Fonctionnement

Réalisation / Budget

3 départs
partiellement
remplacés

FONCTIONNEMENT	BP 2010 et DM	Réalisé 2010	
DEPENSES	et DM	au 31 12 2010	Ecart/ Budget
Charges à caractère général	1 451 097	1 280 497	-12%
Charges de personnel	2 359 647	2 338 074	-1%
Autres charges de gestion courante	665 008	651 639	-2%
Charges financières	52 994	52 687	-1%
Charges exceptionnelles	40 137	39 272	-2%
Dotations aux amortissements	104 000	97 181	-7%
Total des dépenses hors résultat hrts vrt invest	4 692 883	4 459 349	-5%

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

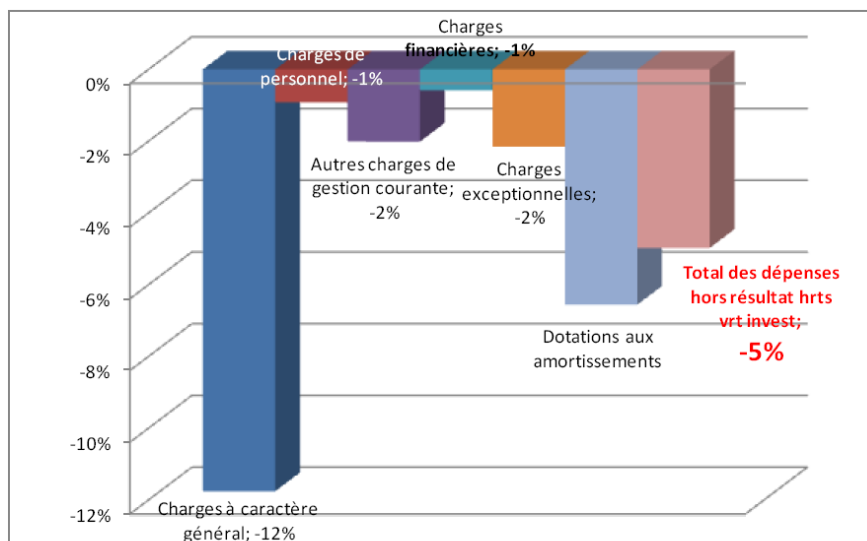
Bonne limitation des dépenses

SUIBUD BLR 2010 V Pivot BU
2010

3

Compte Administratif 2010 Dépenses de Fonctionnement

Réalisation / Budget



Compte Administratif 2010
Bois le Roi

Budget de Fonctionnement

Total 011 Charges à caractère généra -12% / Budget
- 170 K€

Principales charges générales par nature

Dépenses en plus

T1	FONCTIONNEMENT	BP 2010 et DM	Réalisé 2010	Réalisé 2009	Ecart Réal /	Ecart Réal /	Ecart	Ecart
T2	DEPENSES	et DM	au 31 12 2010		Budget	Budget	2010 / 2009	2010 / 2009
611	Contrats	54 950	64 941	56 840	9 991	18%	8 100	14%
60611	Eau	23 565	30 813	25 279	7 248	31%	5 533	22%
60633	Fournitures de voirie	10 000	16 765	13 243	6 765	68%	3 522	27%
6262	Frais de télécommunication	29 000	32 170	28 886	3 170	11%	3 284	11%
6225	Indemnités comptable, régisseurs	2 100	3 489	2 278	1 389	66%	1 212	53%
61523	Entretien de voies et réseaux	40 000	29 823	28 825	-10 177	-25%	998	3%
6226	Honoraires	7 500	4 766	3 976	-2 734	-36%	790	20%
6236	Catalogues et imprimés	23 298	25 742	24 975	2 444	10%	767	3%
60622	Carburants	13 000	12 993	12 259	-7	0%	734	6%

grosse surconsommation stade 7000€
Report de facture Forclum 2009 7.9K€
Contrats à revoir

Sel de déneigement en plus 24 Tonnes 8K€

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

5

Compte Administratif 2010 Recettes de Fonctionnement

Réalisations / Budget

FONCTIONNEMENT	BP 2010	Réalisé 2010	Ecart/ Budget	Ecart/ Budget	Réalisé 2009	Ecart 2010/2009
RECETTES	et DM	au 31 12 2010				
Atténuation de charges	56 400,00 €	59 272,89 €	5%	2 873	32 039	46%
Vente de produits	289 900,00	293 455,77	1,2%	3 556	306 329	-4%
Impôts et taxes	3 816 608,50	3 912 977,24	2,5%	96 369	3 820 462	2%
Dotations Subventions	1 091 870,00	1 112 285,55	1,9%	20 416	1 144 761	-3%
Autres produits gestion courante	74 726,00	88 632,00	18,6%	13 906	70 291	21%
Produits financiers	31 000,00	687,45	-98%	-30 313	690	0%
Produits exceptionnels	57 137,33	39 140,09	-31%	-17 991	18 388	53%
Total des recettes Hors excédent reporté	5 417 642	5 506 456,99	1,6%	88 815	5 392 958	2,1%

Doits de Mutation
Taxes électricité

Subvention
Dept
Transport Champagne
Régularisation
Fluides Avenance

Tarification effet -Moins
Fréquentation effet Plus

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

Bonne réalisation du Budget + 1.6%

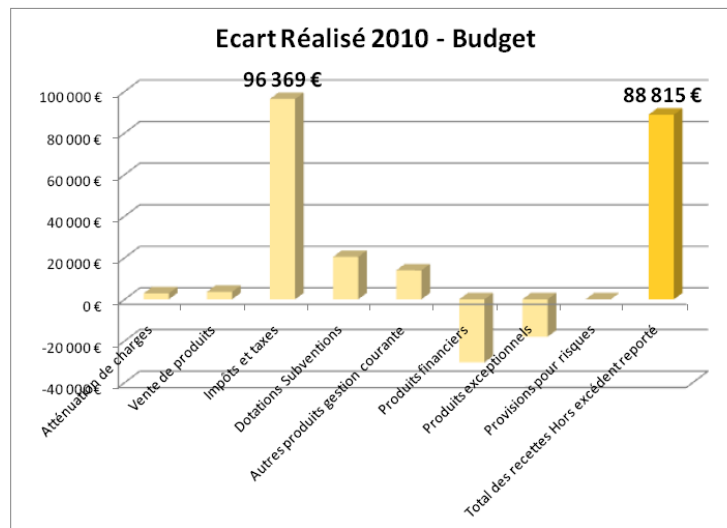
7

Budget de Fonctionnement 2010

Les évolutions Importantes

En %

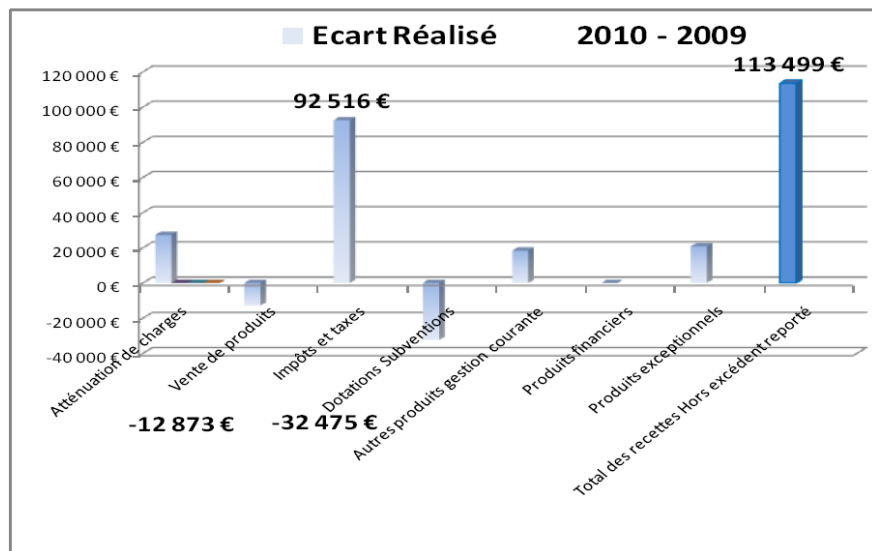
- Compte Administratif 2010 **Recettes de Fonctionnement**



Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

- Compte Administratif 2010 **Recettes de Fonctionnement**



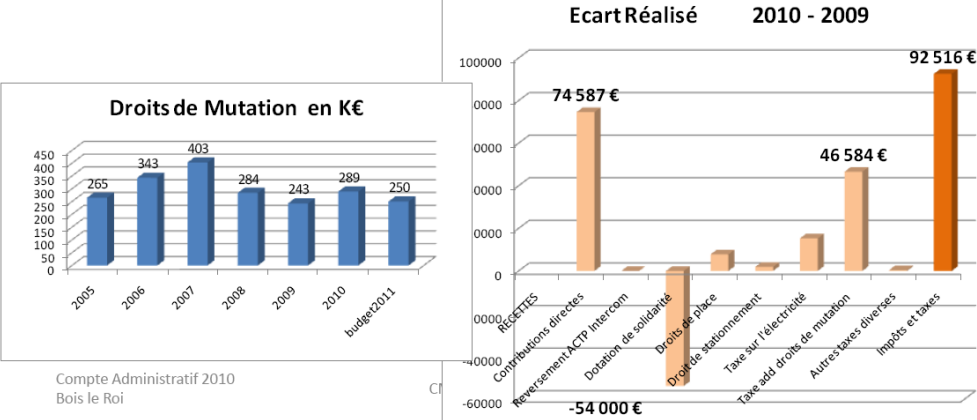
Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

• **Compte Administratif 2010 Recettes de Fonctionnement**

FUNCTIONNEMENT	BP 2010 et DM	Réalisé 2010
RECETTES		
Contributions directes	3 136 926,00	3 144 710,00
Reversement ACTP Intercom	376 782,50	376 782,49
Dotations de solidarité	0,00	0,00
Droits de place	12 500,00	21 464,72
Droit de stationnement	1 900,00	3 910,00
Taxe sur l'électricité	60 000,00	72 233,97
Taxe add droits de mutation	225 000,00	289 864,01
Autres taxes diverses	3 500,00	4 012,05
Impôts et taxes	3 816 608,50	3 912 977,24

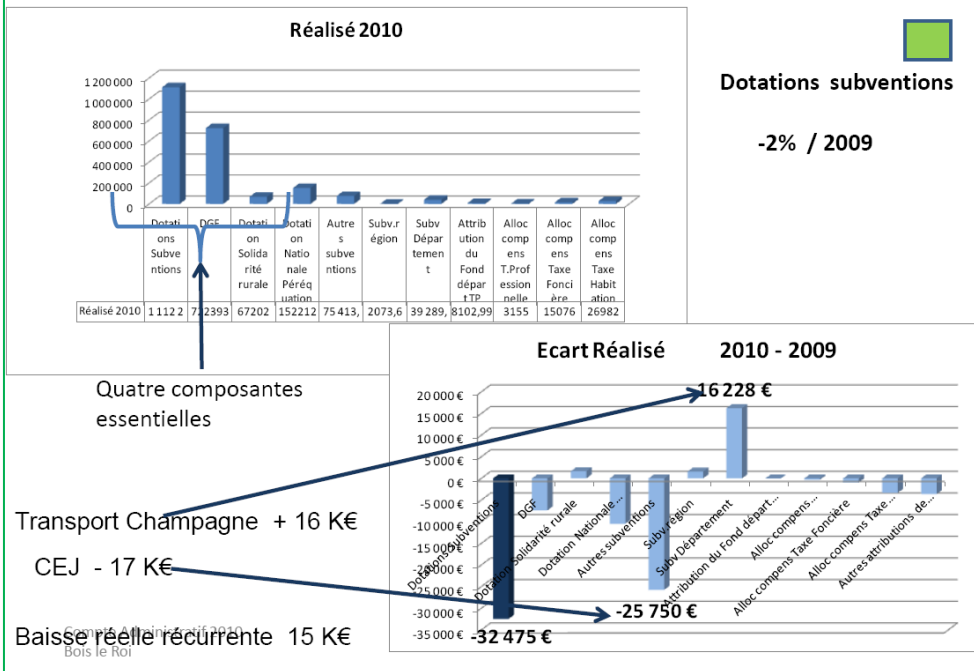
Recettes Fiscales



Compte Administratif 2010
Bois le Roi

• **Compte Administratif 2010 Recettes de Fonctionnement**

2/ **Compte Administratif 2010**
Budget principal
 Fonctionnement

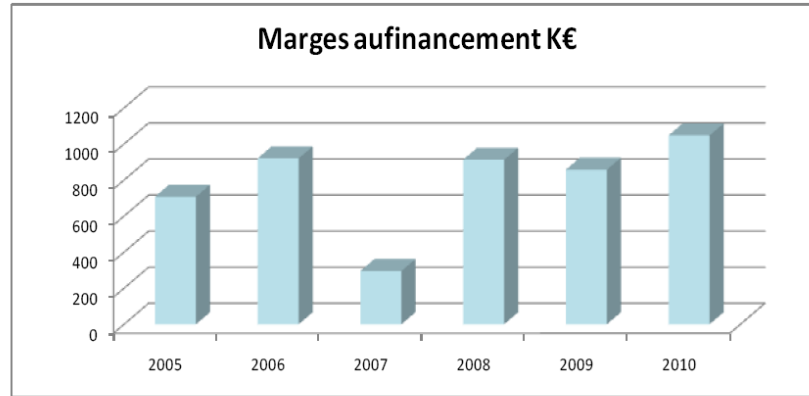


Compte Administratif 2010
Bois le Roi

La marge brute 2010 est satisfaisante

Celles de 2007 et 2008 sont à prendre pour référence
En moyenne des deux (environ 650K€)
Compte tenu des impacts de provisions
Et versements Interco except sur ces deux exercices

L'exécution du budget dégage un résultat positif de 1 047 107,59 €

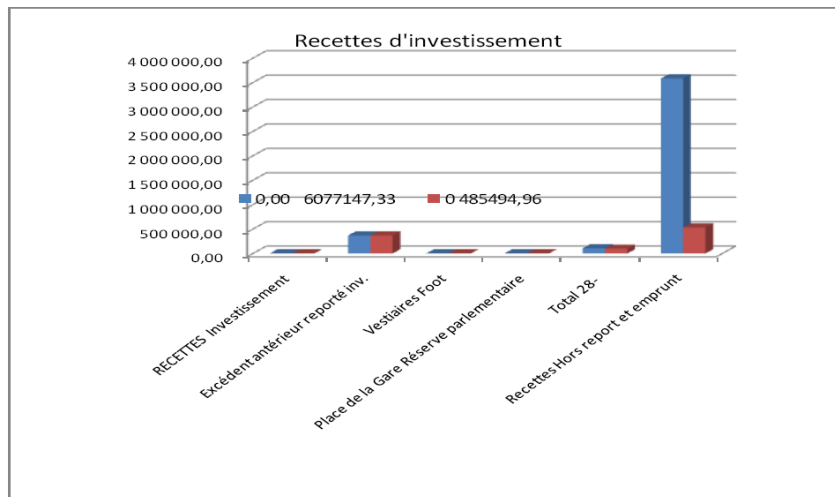


Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

Investissement

Dépenses d'investissement



Compte Administratif 2010
Bois le Roi

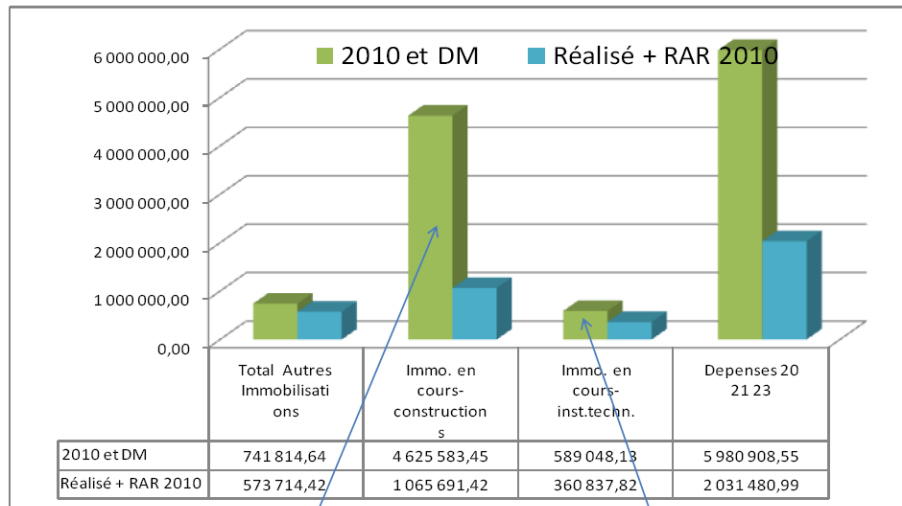
CM 18 Mai 2011

13

Investissement

Budget/ Réalisations

Dépenses Investissements Réalisations et RAR / Budget 2010



Les projets Culturels
Budgétés pour évaluation Globale

Engagement
Aire Gens du Voyage
150 K non réalisé

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

Compte Administratif 2010 Investissements

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement

Réalisations des Opérations du programme d'équipement

Infrastructure Bâtiments

SUIVI BUDGET 2010	BP 2010 et DM	Réalisé 2010	RAR 2010 et BS
DEPENSES	2010 et DM	Réalisé 2010	RAR 2010
Immo. en cours-constructions	4 752 406,81	21 724,67	1 043 966,75
Centre Culturel	3 930 203,98	242,79 €	146 316,85 €
Démolition Metra	0,00		0,00 €
Gymnase Construction	564 823,83	0,00 €	0,00 €
Gymnase Réhabilitation	257 379,00	21 481,88 €	897 649,90 €

Engagements
MO AWP
MO Prieur

Règlement
Achèvements

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

15

Compte Administratif 2010 Investissements
Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement

Poursuite des Opérations du programme
Infrastructure Voirie

SUIVI BUDGET 2010			
	BP 2010 et DM	Réalisé 2010	RAR 2010 et BS
DEPENSES	2010 et DM	Réalisé 2010	RAR 2010
Immo. en cours-inst.techn.	589 048,13	145 457,90	215 379,92
Aire gens du voyage	150 000,00		0,00€
Contrat Triennal de voirie	10 000,00	16 559,50€	20 570,20€
Voirie	267 368,13	86 934,65€	74 133,72€
PDES	161 680,00	41 963,75€	120 676,00€

MO Nvx
Triennal
+ fin France et
Mossu

Sécurité
Ecoles
Engagements
100 %

Réfections
Diverses
Hors subvention
Moins values / Buisson Cheydeau
et petits travaux
Report Chts de candélabres

**Réalisation + Engagements
de Voirie. 360 K€ 80% des prévisions**

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

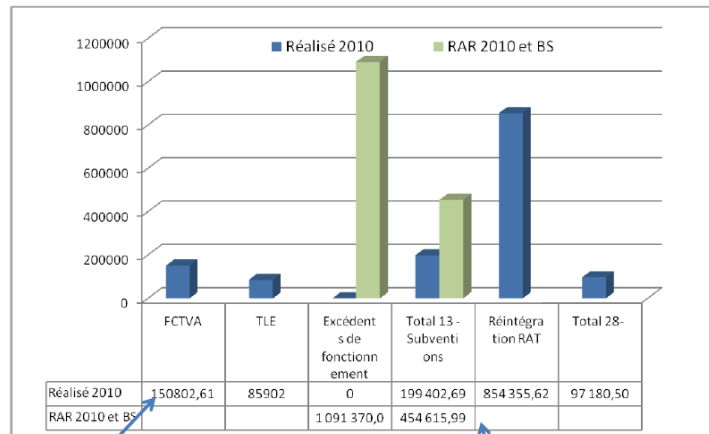
CM 18 Mai 2011

Hors gens Voyage

16

Recettes d'investissement 2010

Les Montants Réalisés



Récupération / paiements 2009

Département et CNDS sur
Stade 300 K€ et triennal 100 k€

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011 17

Compte Administratif 2010 Investissements

Recettes d'investissement

	BP 2010 et DM	Réalisé 2010	RAR 2010 et BS
RECETTES Investissement	BP 2010 et DM	au 28 11 2010	RAR 2010
Excédent antérieur reporté in	367 057,87	367 057,87	
+/- Value cession Immo	8 704,96	8 704,96	
040 Sortie d'inventaire	0,00	30 432,37	
Virement de la section de fon	2 479 733,51		
FCTVA	151 550,00	150802,61	
TLE	100 000,00	85902	
Excédents de fonctionnemen	0,00	0	1 091 370,04
Total 13 - Subventions	747 513,58	199 402,69	454 615,99
Total 16 - Emprunts	3 190 562,82	854 948,29	0,00
Emprunt CAF		592,67	
Réintégration RAT		854 355,62	
Total 28-	104 000,00	97 180,50	
Recettes Hors report et empru	3 582 797,09	533 287,80	454 615,99
Total Recettes	6 429 588,46	1 755 293,96	454615,99

Budget + DM : 6429 K€

Réalisations + RAR : 2210 K€

En corrélation avec la sous réalisation des Constructions subventionnées

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

18

TOTAL RECETTES	1 427 373,4
TOTAL DEPENSES	1 580 742,1

Résultat d'Exécution 2010 **-153 368,64**

RAR 2010	
TOTAL RECETTES	454 616,0
TOTAL DEPENSES	1 545 986,0
Résultat RAR 2010	-1 091 370,04

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

Madame BLAIS-PERRIN dit que le compte administratif 2010 porte les stigmates des incohérences de la gestion budgétaire de la ville induit par le feuilleton médiathèque :

En 2006, la commune a souscrit 1 000 000 € chez Dexia (à 3, 71%) dont, au regard de la structure bilancielle de la ville, elle n'a pas besoin (mais on ne sait jamais) tout du moins sous la forme rigide d'un crédit contrat totalement débloqué.

La meilleure preuve est que le CA 2010 mentionne un anormal excédent d'investissement de 379 674,87 € venant de 2009 et reporté en 2010. Ceci veut dire que la variable d'ajustement qu'est l'emprunt a été fixée trop haut, la commune a trop emprunté (à comparer au 1.7 M€ d'excédent cumulé de fonctionnement ! en fait plus exactement on n'a pas dépensé mais l'incohérence n'en est que pire !). Madame BLAIS-PERRIN rappelle que la situation était déjà identique sur le CA 2008.

Madame BLAIS-PERRIN explique que la s'est créé une trésorerie pour rien qui se rajoute à la trésorerie naturelle et qui rapporte : 687.45 € par an de produits financiers ! Et pendant ce temps on paie des intérêts de février 2006 à janvier 2010 + les pénalités de remboursements anticipés. A titre d'exemple le prêt souscrit en février 2006 a couté 35 000 € d'intérêt en 2008 !

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), Madame BLAIS-PERRIN rappelle qu'elle est versée aux collectivités qui ont peu de taxe professionnelle et plus de fiscalité ménage par rapport à la strate. Bois le Roi est

concernés et touche en plus le Dotation de solidarité rurale et qu'étant la 176^{ème} commune en richesse par habitant sur 36 717 c'est de la solidarité à l'envers. Il ne serait que justice que cette solidarité des plus pauvres vienne secourir la fiscalité locale des bacots les plus pauvres. Mais visiblement ce n'est pas l'objectif de la majorité municipale de Bois le Roi que de venir en aide aux plus démunis, nous considérons, en conséquence que la majorité municipale refuse de mettre en place des abattements fiscaux pour les foyers les plus modestes.

Monsieur TACCON répond que l'emprunt en question a été souscrit à un taux bas (3.71 %) qui ne serait nettement plus élevé si un emprunt équivalent devait être contracté aujourd'hui (4.5%). Il correspondait à un besoin de financement d'investissement décidé et imminent, retardé depuis pour les raisons que l'on sait. Par une gestion financière active (placement des excédents et remboursement anticipé temporaire), les frais financiers réels de ces disponibilités ont été nettement limités (particulièrement en 2008, - 20 000 €).

L'excédent de la commune correspond à l'autofinancement nécessaire pour les investissements à venir. Concernant les financements qui nous sont versés par l'Etat, faut-il considérer que nous sommes « sur-subventionnés » ? Certes la commune bénéficie de la péréquation mais notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est à un niveau largement inférieur à d'autres communes de même strate. Notre commune n'est donc pas « sur-subventionnée ». Enfin Monsieur TACCON n'exclut pas d'étudier les possibilités d'abattement sur les impôts locaux.

Monsieur BONY dit que l'autofinancement sert à couvrir le déficit d'investissement. Quand les travaux seront finis, la commune va percevoir des subventions qui ne sont pas encore intégrées dans les comptes, donc l'excédent va perdurer.

Monsieur TACCON précise que les restes à réaliser prennent en compte les dépenses engagés, de même que les subventions attendues. Les subventions sont donc déjà comprises dans les comptes.

Monsieur SEUILLOT demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de la commune pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, par :

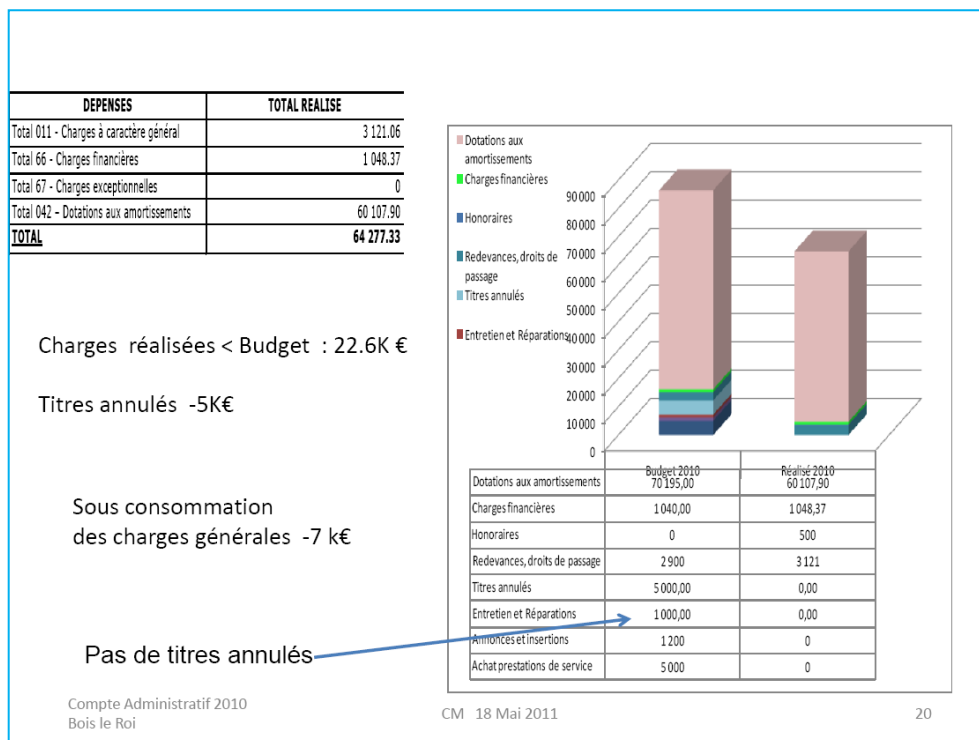
CONTRE : 3 voix (Mmes GIRE, BLAIS-PERRIN, M. BONY)

ABSTENTION : 2 voix (MM. QUIOC, LEBEGUE)

POUR : 18 voix

6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – SERVICE EAU

Monsieur TACCON fait la présentation suivante :



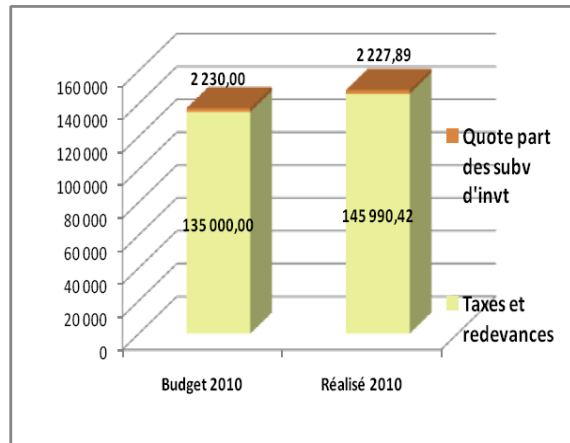
RECETTES	TOTAL REALISE
Total 70 - Vente de produits	145 990.42
Total 042 - Amortist subv investissement	2 227.89
TOTAL	148 218.31

Recettes d'exploitation

Les recettes ont augmenté de 6% par rapport à 2009

Tarif + 2%

+ 8% au dessus du budget



Reprise des consommations ? En partie Professionnelle ?

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

21

RESULTAT de FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	64 277.33
RECETTES	148 218.31
EXCEDENT	83 940.98

nettement au dessus de l'excédent budgété + 33 K€

Un peu au dessus de l'excédent 2009 + 11 K€

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

Investissement Dépenses

DEPENSES	TOTAL REALISE
Total 16 -Remboursement d'emprunts	15 509.18
Total 23 -Immobilisations en cours	35 039.12
Total 040 - Subv invest (écriture d'ordre)	2 227.89
Total 041 - Autres créances (écriture d'ordre)	5 742.20
TOTAL	58 518.39

	BP 2010 et DM	Réalisé 2010	RAR 2010 et BS	Réalise 2010 + RAR 2010
Immo. en cours-inst.techn.				
Hydrants	60 053,91	25 750,10	2 860,83	28 610,93
plomb	300 000,00	6 279,00	142 324,00	148 603,00
Divers réseau	0,00	3 010,02	0,00	3 010,02

Renforcement Postes incendie

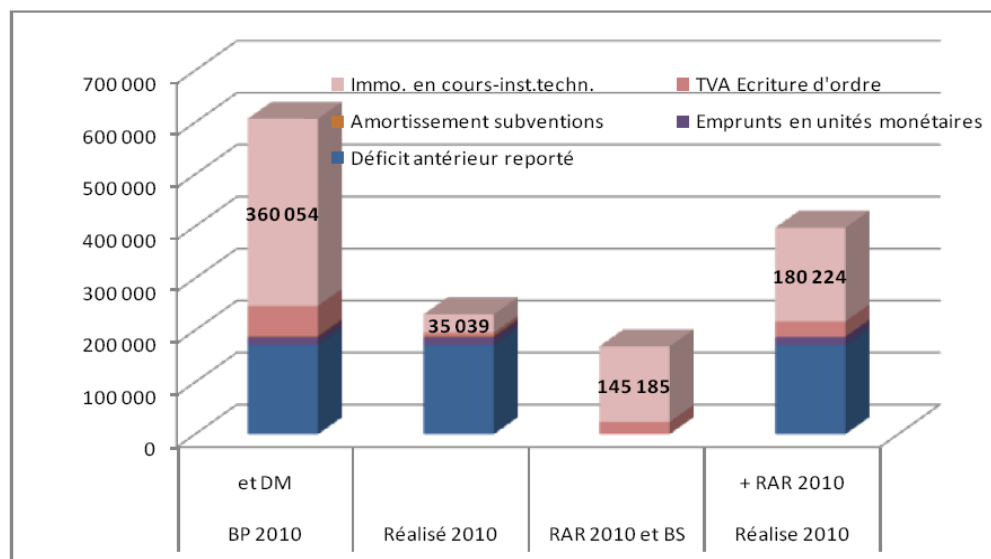
Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

Chapelle et Petits près
Clos cure

23

Investissements EAU 2010



Renforcement Postes incendie
,et Suppression
Branchements Plomb

51% de réalisation + RAR

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

24

Investissements Recettes

Origine
Report 2009

RECETTES	TOTAL REALISE
Total 10 - Dotations	172 144.10
Total 13 -Subventions d'investissement	1 170.51
Total 16 -Emprunts	0
Total 27 - Récupération TVA	5 742.20
Total 041- Instal mat (écriture d'ordre)	5 742.20
Total 040 - Amortissements (écriture d'ordre)	60 107.90
TOTAL	244 906.91

Récupération de TVA

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	58 518.39
RECETTES	244 906.91
EXCEDENT	186 388.52

RESTES A REALISER 2010	
DEPENSES	168 900.83
RECETTES	47 432.00
TOTAL	121 468.83

Compte Administratif 2010
Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

25

Clôtures et affectation de résultat Service de l'eau

Cloture Investissement 2010	
Solde d'exécution 2010	186 389 €
- Reprise du résultat Positif 2009	-172 144,10
Solde de cloture 2010	14 244 €
Solde RAR	-121 469 €
Solde RAR non couvert par l'excédent Investissement	-107 224 €
Cloture Fonctionnement 2010	
Solde d'exécution 2010	83 941 €
- Reprise de l'excédent reporté 2009	198 675,91
Solde de cloture 2009	282 617 €
- Affectation excédent fonctionnement *	
Capitalisé en investissement (solde RAR 2010 non couvert)	-107 224,41 €
Report en fonctionnement 2011	175 392,48 €

→ 001 recettes
Invest 2011

→ 1068 recettes
Invest 2011

→ 002 recettes
Fonct 2011

Bois le Roi

CM 18 Mai 2011

26

Monsieur BONY n'a pas de remarque particulière à faire sur ce compte administratif. Cependant, il pense qu'il serait intéressant de la comparer avec le bilan de Véolia pour la même période.

Monsieur SEUILLOT demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du service de l'eau pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte administratif du service de l'eau pour l'année 2010.

7 - COMPTE DE GESTION 2010 – COMMUNE

Madame le Maire explique que le compte de gestion de l'exercice 2010 du budget communal de BOIS-le-ROI produit par le Receveur Municipal dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES Nettes	1 427 373.42	5 506 456.99	6 933 830.41
DEPENSES Nettes	1 580 742.06	4 459 349.40	6 040 091.46
RESULTAT EXERCICE			
Excédent		1 047 107.59	
Déficit	153 368.64		

Ce compte de gestion est en parfaite concordance avec les écritures retracées par le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE, APPROUVE**, le compte de gestion 2010 du budget communal pour l'exercice 2010

8 - AFFECTATION DU RESULTAT 2010 – COMMUNE

Excédent de fonctionnement dégagé par l'exercice 2010	1 047 107.59
Résultat antérieur reporté	1 754 974.51
Disponible à l'affectation en fonctionnement	2 802 082.10
INVESTISSEMENT	
Besoin de financement de l'exercice 2010	865 063.81
Résultat de l'exercice 2010 (déficit)	- 153 368.64
Solde antérieur Excédentaire	+ 379 674.87
Solde des restes à réaliser 2010 (Dépenses - recettes)	- 1 091 370.04
Résultat de clôture de 2010 sans les restes à réaliser	+ 226 306.23
Résultat de clôture de 2010 avec les restes à réaliser	- 865 063.81
Total à couvrir pour affectation du résultat	865 063.81
Excédent d'investissement cumulé à reporter	226 306.23
Excédent de fonctionnement cumulé à reporter	1 937 018.29

La section investissement étant déficitaire avec les RAR, il y a lieu de procéder à une affectation du résultat du fonctionnement à l'investissement de 865 063.81 €

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE, APPROUVE**, l'affectation du résultat 2010 pour le budget commu

9 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET COMMUNAL

1°) SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Reprise des restes à réaliser 2010	1 545 986,03
Modification de l'engagement pris en RAR 2010	149 205,40
Enfouissement réseaux - Art 21534 et non 2315	-149 205,40
Nouveaux crédits demandés :	
Avenant n° 2 contrat MO travaux extension gymnase PRIEUR	30 790,00

Soit un total de DEPENSES de	1 576 776,03
RECETTES	
Reprise des Restes à réaliser 2010	454 615,99
Nouveaux crédits	
Reprise de l'excédent cumulé investissement	226 306,23
Affectation du résultat 2010	865 063,81
Virement de la section fonctionnement	2 059 279,29
Diminution de l'emprunt de 2010	-2 028 489,29
Soit un total de RECETTES de	1 576 776,03

**2°) SECTION de FONCTIONNEMENT
RECETTES**

Reprise de l'excédent de fonctionnement	1 937 018,29
Régularisations suite aux états reçus de la Préfecture	
Dotation forfaitaire	-6 577,00
Contributions directes	106 041,00
Dotation nationale de péréquation	8 344,00
Alloc compensation TP	2 921,00
Alloc compensation TF	893,00
Alloc compensation TH	2 536,00
Alloc compensation /péréquation	8 103,00
Soit un total de RECETTES de	2 059 279,29

DEPENSES

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes de fonctionnement, répartition des dépenses suivant les besoins demandés

Virement de la section fonctionnement à la section investissement	2 059 279,29
Soit un total de DEPENSES de	2 059 279,29

D'où le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2011		DM N° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
INVESTISSEMENT - DEPENSES					
RAR 2010					
205 - Logiciels			6 956,93		6 956,93
2111- Terrains			6 237,02		6 237,02
2121 - Plantations			395,23		395,23
2128 - Aménagements			2 383,14		2 383,14
2135 - Installations générales			91 919,03		91 919,03
21534 - Réseaux électrification			24 837,19		24 837,19
2158 - Autres matériels			759,00		759,00
2182 - Matériel de transport			3 946,42		3 946,42
2313 - Travaux de bâtiments			1 043 966,75		1 043 966,75
2315 - Travaux de voies et réseaux			364 585,32		364 585,32
S/Total			1 545 986,03		1 545 986,03
Nouveaux crédits					
2313 - MO Travaux gymnase	50 000,00		30 790,00		80 790,00
2315 - Immo en cours			-149 205,40		
21534 - Enfouissement réseaux			149 205,40		149 205,40
S/Total			30 790,00		
TOTAL			576 776,03		

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2011		DM N° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
INVESTISSEMENT - RECETTES					
RAR 2010					
1341 - DGE				2 511,36	2 511,36
1382 - Subventions Région				92 817,75	92 817,75
1383 - Subventions Département				232 712,88	232 712,88
1388 - Autres subventions				126 574,00	126 574,00
S/Total				454 615,99	454 615,99
Nouveaux crédits					
001 - Excédent invest cumulé				226 306,23	226 306,23
1068 - Affectation du résultat				865 063,81	865 063,81
021 - Virement de la section fonct		743 681,00		2 059 279,29	2 802 960,29
1641 - Emprunt	4 881 494,00			-2 028 489,29	2 853 004,71
S/Total				1 122 160,04	
TOTAL				1 576 776,03	

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2011		DM N° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
023 - Virement à section invest.	743 681,00		2 059 279,29		2 802 960,29
TOTAL			059 279,29		

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2011		DM N° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
FONCTIONNEMENT - RECETTES					
002 - Excédent reporté				1 937 018,29	
7311 - Contributions directes		3 214 020,00		106 041,00	3 320 061,00
7411 - Dotaiton forfaitaire		722 000,00		-6 577,00	715 423,00
74127 - Dotation nationale péréquation		150 000,00		8 344,00	158 344,00
74833 - Alloc compens TP		0		2 921,00	2 921,00
74834 - Alloc compens TF		13 000,00		893,00	13 893,00
74835 - Alloc compens TH		24 000,00		2 536,00	26 536,00
74838 - Alloc compens/péréquation		0,00		8 103,00	8 103,00
TOTAL				2 059 279,29	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE, APPROUVE**, la décision modificative n°1 du budget communal

10 - COMPTE DE GESTION 2010 – SERVICE de l'EAU

Madame le Maire explique que le compte de gestion de l'exercice 2010 du Service de l'Eau de BOIS-le-ROI produit par le Receveur Municipal dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES Nettes	244 906.91	148 218.31	393 125.22
DEPENSES Nettes	58 518.39	64 277.33	122 795.72
RESULTAT EXERCICE			
Excédent	186 388.52	83 940.98	
Déficit			

Ce compte de gestion est en parfaite concordance avec les écritures retracées par le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE, APPROUVE**, le compte de gestion 2010 du service de l'Eau.

11 - AFFECTATION DU RESULTAT 2010 – SERVICE DE L'EAU

Excédent de fonctionnement dégagé par l'exercice 2010	83 940.98
Résultat antérieur reporté	198 675.91
Disponible à l'affectation en fonctionnement	282 616.89
INVESTISSEMENT	
Besoin de financement de l'exercice 2010	107 224.41
Résultat de l'exercice 2010 (excédentaire)	186 388.52
Solde antérieur déficitaire	-172 144.10
Solde des restes à réaliser 2010 (Dépenses – recettes)	-121 468.83
Résultat de clôture de 2010 sans les restes à réaliser	+ 14 244.42
Résultat de clôture de 2010 avec les restes à réaliser	- 107 224.41
Total à couvrir pour affectation du résultat	107 224.41
Excédent d'investissement cumulé à reporter	14 244.42
Excédent de fonctionnement cumulé à reporter	175 392.48

La section investissement étant déficitaire avec les RAR, il y a lieu de procéder à une affectation du résultat du fonctionnement à l'investissement de 107 224.41 €.

12 - DECISION MODIFICATIVE n° 1 - SERVICE DE L'EAU

1°) SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Reprises des Restes à réaliser 2010

Dépenses 168 900,83

Nouveaux crédits demandés

Ecriture de régularisation suite à courrier de la S/Préfecture

Amortissement subvention 2 230,00

Régularisation remboursement emprunts (ventilation)

Agence de Bassin 1 977,00

CLF -1 977,00

Soit un total de DEPENSES de

171 130,83

RECETTES

Reprise des Restes à réaliser 2010

Recettes 47 432,00

Nouveaux crédits

Reprise de l'excédent cumulé investissement 14 244,42

Affectation du résultat 2010 107 224,41

Virement de la section fonctionnement 175 392,48

Diminution de l'emprunt de 2010 -173 162,48

Soit un total de RECETTES de

171 130,83

**2°) SECTION de FONCTIONNEMENT
RECETTES**

Reprise de l'excédent de fonctionnement 175 392,48
Soit un total de RECETTES de **175 392,48**

DEPENSES

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes de fonctionnement, répartition des dépenses suivant les besoins demandés

Virement de la section fonctionnement à la section investissement 175 392,48
Soit un total de DEPENSES de 175 392,48

D'où le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2011		DM N° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
INVESTISSEMENT - DEPENSES					
RAR 2010					
2315 - Instal mat et outil tech			145 184,83		145 184,83
2762 - TVA (écriture d'ordre)			23 716,00		23 716,00
S/Total			168 900,83		
Nouveaux crédits					
139 - Amortissement subvention			2 230,00	2 230,00	2 230,00
1641 - Emprunt CLF	16 400,00		-1 977,00		14 423,00
1678 - Emprunt Agence de Bassin	0,00		1 977,00		1 977,00
S/Total			2 230,00		
TOTAL			171 130,83		

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2011		DM N° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
INVESTISSEMENT - RECETTES					
RAR 2010					
2315 - TVA (écriture d'ordre)				23 716,00	23 716,00
2762 - TVA (écriture réelle)				23 716,00	23 716,00
S/Total				47 432,00	
Nouveaux crédits					
001 - Excédent invest cumulé				14 244,42	14 244,42
1068 - Affectation du résultat				107 224,41	107 224,41
021 - Virement de la section fonct		72 886,00		175 392,48	248 278,48
1641 - Emprunt		177 167,46		-173 162,48	1 774,98
S/Total				123 698,83	
TOTAL				171 130,83	

DESIGNATION	Pour mémoire BP2011		DM N° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
023 - Virement à section invest.	72 886,00		175 392,48		248 278,48
TOTAL	72 886,00		175 392,48		248 278,48

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2011		DM N° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
FONCTIONNEMENT - RECETTES					
002 - Excédent reporté				175 392,48	175 392,48
TOTAL				175 392,48	175 2,48

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE, APPROUVE**, la décision modificative n°1 – Service de l'Eau.

13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le maire rappelle que lors du vote du Budget Primitif 2011 et, le Conseil Municipal a retenu une enveloppe globale de 420 000 €. Une délibération nominative est maintenant nécessaire à la répartition de cette somme entre les associations.

Suite à la réunion de la Commission Sport, Culture et Vie Associative, il est proposé d'accorder les subventions suivantes aux associations :

Associations	Montant attribué en 2010	Montant total proposé pour 2011	Avance déjà accordée en 2011
Crèche "Dessine-moi un mouton"	153 000 €	153 000 €	60 000 €
Trait d'Union	130 000 €	Examen en cours	50 000 €
USB	68 000 €	69 000 €	25 000 €
Football Club de Bois le Roi	30 000 €	30 000 €	
Fermiers Bacots	4 000 €	4 000 €	1 500 €
Club de l'Age d'Or	3 200 €	3 200 €	
Bois le Roi Jumelage	2 200 €	2 200 €	
Bois le Roi Audiovisuel Animation	2 200 €	2 300 €	
Comité des Fêtes	3 000 €	3 500 €	
Compagnie des Fontaines	1 000 €	1 200 €	
FNACA	1 000 €	1 000 €	
Haut Comme Trois Pommes	300 €	300 €	
FSE école maternelle	500 €	500 €	
Pêche le grand Barbeau	200 €	200 €	
Guides et scouts d'Europe	200 €	200 €	
Parole d'enfants	300 €	300 €	
Les Tacots bacots	200 €	200 €	
Amis de l'orgue	200 €	200 €	
Jeunes sapeurs-pompiers BLR	200 €	200 €	
Société de chasse	150 €	150 €	
Amis de la forêt	100 €	100 €	
Foyer socio-éducatif du collège	970 €	860 €	
Amicale des sapeurs-pompiers	100 €	200 €	
Prévention routière	200 €	200 €	
		0 €	
TOTAL subventions ordinaires	402 420 €	274 010 €	
<u>Subventions individualisées</u>			
Emploi Football Club	8 000 €	8 000 €	
Association sportive du collège	0 €	500 €	
TOTAL subventions ordinaires et individualisées	415 649 €	282 510 €	
<i>BP 2011</i>		<i>420 000 €</i>	

Monsieur MONPERT explique que la subvention de la crèche est reconduite à l'identique mais des compléments pourront éventuellement être apportés dans le courant de l'année. Concernant le 'Trait d'Union', l'association est en train de s'interroger sur son mode de fonctionnement pour l'avenir.

Madame le Maire précise que la poursuite des activités du 'Trait d'Union' n'est pas remise en cause. La question se pose du maintien dans une même structure du 'Bébé Accueil' et des activités d'enseignements artistiques. Une assemblée générale de l'association est prévue sur ce sujet la semaine prochaine.

Monsieur MONPERT demande à ce que l'on rajoute une subvention de 200 € pour la sécurité routière dont le dossier est arrivé hier. Pour le FC Bois le Roi, la subvention de 8 000 € pour l'emploi est maintenue. Le poste est en cours de recrutement. Enfin, concernant l'association sportive du collège, une subvention de 500 € est accordée afin de parer à la défaillance d'un sponsor et maintenir l'activité golf.

Madame GRIZARD précise qu'à la demande de la directrice de l'école Olivier Métra, nous ne verserons pas de subvention au FSE car la trésorerie est suffisante. Pour l'école des Viarons, la subvention au FSE est remplacée par l'achat d'un ordinateur portable.

Monsieur MALVOISIN demande si le fait d'avoir versé une avance au 'Trait d'Union' peut être gênant si l'association change d'organisation.

Monsieur MONPERT répond que de toute manière il faudra verser une subvention à l'association.

Madame BLAIS-PERRIN dit que de toute façon il convient d'assurer aux adhérents et aux employés que l'activité perdurerait. Cependant il serait bien de trouver une solution rapidement.

Monsieur MONPERT lui répond qu'il est tout à fait d'accord sur ce point.

Monsieur QUIOC demande pourquoi il y a tant de différence entre les deux plus grosses associations et les autres.

Madame le Maire lui répond que la différence dans les montants de subventions s'explique par la présence de nombreux employés.

Monsieur BONY demande à partir de quel montant de subvention il faut faire un appel d'offres pour les associations.

Madame le Maire lui répond qu'elle ne peut répondre et qu'elle va regarder la question de près.

Madame BLAIS-PERRIN explique qu'une directive européenne précise que dans le cadre de la "la concurrence libre et non faussée" un appel d'offre doit être mis en place pour les prestations assurées par les associations recevant plus d'un certain montant de subventions de la Mairie. Est-ce que cette directive concerne certaines associations de Bois le Roi ? En ce qui concerne notre groupe nous sommes contre l'application d'une telle directive et comprendrions que la Mairie de Bois le roi ne l'applique pas comme le font certaines Municipalités en France.

Le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE, ACCORDE** les subventions ci-dessus aux associations

14 - DESIGNATION DU JURY CRIMINEL

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée par les lois n°80-1042 du 29 décembre 1980 et n°81-82 du 2 février 1981, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2011 doit être effectuée en Mairie.

Cette désignation s'effectue par tirage au sort sur les listes électorales comme les années précédentes, il y a lieu de porter sur la liste préparatoire un nombre de noms qui sera le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition.

Pour la constitution de cette liste ne sont pas retenues les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. La limite d'âge ayant été supprimée, il appartient à la Commission près la Cour d'Assises de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités des personnes. Il revient au Maire d'informer le Greffier en Chef des inaptitudes légales qui frapperaient les personnes portées sur la liste préparatoire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner 12 jurés.

Le Conseil Municipal, **DESIGNE** par tirage au sort :

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Pierre ANTONIO | <input type="radio"/> Pierrette GUEROT |
| <input type="radio"/> Thomas BAU | <input type="radio"/> Suzanne BENOIT |
| <input type="radio"/> Etienne DINTILHAC | <input type="radio"/> Claudine ALTIER |
| <input type="radio"/> Leonor DIAZ RODRIGUEZ | <input type="radio"/> Aurélie GEORGES |
| <input type="radio"/> Aurélie SALLE | <input type="radio"/> Mireille CHAMPION |
| <input type="radio"/> Guillaume CHRISTINE | <input type="radio"/> Aurélie DERAISME |

Sur la liste préparatoire aux jurés d'assises.

15 - REFERENDUM LOCAL

Madame le Maire rappelle la demande du groupe « Avec Vous A Bois le Roi » de mettre en place un référendum local portant sur « l'opportunité de construire le centre culturel selon le projet initié par la majorité municipale ».

Madame le Maire explique que cette question a déjà été débattue lors des deux précédentes séances du conseil municipal. Une réunion a eu lieu avec l'association « Bois le Roi Environnement » et la commission urbanisme. Il en ressort que l'association a confirmé que le résultat du vote n'influera pas sa position devant le tribunal. Dans ces conditions, Madame le Maire regrette de ne pouvoir être favorable à un référendum.

Madame BLAIS-PERRIN explique qu'elle a proposé la tenue de ce référendum car la bibliothèque compte 1 000 adhérents, l'association d'enseignements artistiques en compte 500 et le besoin d'un nouvel équipement est réel. Elle pense qu'un projet culturel serait plus fédérateur que simplement les murs. Le blocage dure depuis plusieurs années et au bout d'un moment les activités ne pourront plus se dérouler normalement. L'objet du référendum est de remettre l'espace culturel au centre du débat politique local. Des réunions publiques permettront aux bacots de savoir ce qui se passe et de se réapproprier le projet. Madame BLAIS-PERRIN pense que ce débat sensibilisera les habitants.

Madame BLAIS-PERRIN demande à ce que le vote est lieu à bulletin secret.

Monsieur QUIOC demande s'il n'est pas plus judicieux d'attendre l'issue de la procédure judiciaire pour organiser un référendum. Il s'oppose au vote par bulletin secret.

Le conseil municipal, par

CONTRE : 2 voix (MM. QUIOC, LEBEGUE)

ABSTENTION : 0 voix

POUR : 22 voix

DECIDE de procéder à un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par bulletin secret,

CONTRE : 19 voix,

ABSTENTION : 2 voix,

POUR : 3 voix

DECIDE de ne pas organiser de référendum local

16 - MOTION GAZ DE SCHISTES

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter la motion suivante :

« Considérant que l'extraction des gaz de schistes comporte des risques environnementaux mal évalués en l'état actuel des connaissances, la technique dite de « fracturation hydraulique » consiste à propulser à très haute pression des millions de litres d'eau mélangés avec des produits chimiques et du sable afin de faire exploser la roche à plus de 2 500 m de profondeur et ainsi récupérer l'huile ou les gaz de schiste,

Considérant qu'il pourrait en résulter une pollution durable du sous-sol, un risque élevé de contamination des nappes phréatiques par des composés cancérogènes ou toxiques comme les métaux lourds, et donc un danger non négligeable pour la santé des habitants,

Considérant que les communes de Pays de Seine élaborent leur Agenda 21 et sont particulièrement mobilisées pour la préservation des ressources en eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

S'OPPOSE en l'état actuel des connaissances à toutes exploitations employant la fracturation hydraulique sur le territoire de Pays de Seine.

DEMANDE à Madame le Ministre de l'Environnement :

- de suspendre l'attribution des permis d'exploration, et de le faire respecter,
- d'annuler les permis en cours,
- de décréter un moratoire d'urgence sur tous les forages d'exploitation prévus dans les semaines prochaines en Ile de France.

EXIGE de conditionner la décision publique d'instruire les permis d'exploitation au résultat de la mission ministérielle et en concertation avec les collectivités impactées afin que soient respectées les dispositions de l'Article 1er de la Loi « Grenelle II » qui instaure le principe de renversement de la charge de la preuve pour tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.

DEMANDE de modifier le Code Minier pour prendre en charge les dispositions du Grenelle I et II. »

Monsieur TACCON demande à ce que l'on ajoute une phrase demandant d'empêcher que les forages actuels ne soient pas utilisés pour aller chercher l'huile de schiste.

Madame GIRE répond que cette remarque n'est pas anodine.

Monsieur MALVOISIN dit qu'un permis d'exploitation d'un puit est valable pour une utilisation précise et clairement définie. Il ne sera pas possible d'utiliser des puits existant pour un motif autre que celui prévu initialement.

Monsieur QUIOC se dit contre l'exploitation des gaz de schiste mais pense que malheureusement il s'agit d'un combat d'arrière-garde. D'autres pays ont déjà donné leur accord pour l'exploitation de cette ressource et la France risque d'avoir à y venir à son tour.

Le conseil municipal, **ADOpte**, à l'unanimité, la motion présentée ci-dessus.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 17 juin 2011 à 20h30.

La séance est levée à 23h40.